

Négociation sectorielle dans la fonction publique :

Des dépôts patronaux inacceptables

La négociation d'une nouvelle convention collective pour les membres du SPGQ travaillant dans la fonction publique est maintenant bien commencée. Cependant, les dépôts patronaux présentés en décembre et janvier recèlent des propositions inacceptables.

Le 17 décembre 2009, l'employeur faisait son premier dépôt sectoriel pour les membres de l'unité d'accréditation de la fonction publique. Il y présentait trois axes d'intervention, soit la souplesse de gestion, l'organisation du travail et le renouvellement de la main-d'œuvre, desquels découlent, pour lui, quatre enjeux de négociation :

1. L'amélioration des mécanismes d'attribution des taux de traitement, ce qui pourrait permettre, à l'avenir et dans certains cas, une meilleure reconnaissance de la scolarité et de l'expérience lors de l'embauche;
2. Le régime d'assurance traitement;
3. L'attraction et la rétention de la main-d'œuvre;
4. Le règlement des litiges.

Le 13 janvier 2010, lors de la séance de négociation où nous attendions les réponses à nos demandes, les représentants patronaux ont refusé d'y répondre. Ils ont plutôt réitéré le principe autour duquel ils souhaitent articuler la négociation, c'est-à-dire que toute amélioration des conditions de travail doit être financée par une ou des « mesures de réallocation de coûts » de même valeur, à même les conditions de travail. Les représentants du SPGQ n'ont évidemment pas acquiescé à l'application de ce principe et ont insisté pour obtenir des réponses aux demandes des membres, article par article.

Lors de la séance de négociation du 19 janvier 2010, les représentants patronaux ont dans un premier temps accepté de fournir des réponses aux demandes des membres du SPGQ. Ces réponses peuvent se résumer ainsi :

- non à la plupart de nos demandes, particulièrement celles qui pourraient engendrer des coûts;
- ouverture à discuter de quelques-unes de nos demandes qui touchent, notamment, certains des enjeux mis de l'avant par l'employeur;
- oui à trois de nos propositions qui sont de faible importance (dont deux ne sont que des références à des textes externes à la convention collective).

Enfin, l'employeur poursuit ses analyses pour quelques-unes de nos propositions.

Dans la deuxième partie de cette même séance de négociation, les représentants patronaux ont présenté les mesures de réallocation de coûts envisagées à même les conditions de travail actuelles. Ces mesures touchent trois volets des conditions de travail : le régime d'assurance traitement (dont les modalités concernant les congés pour maladie), les libérations syndicales et le nombre de jours fériés payés. Dans tous les cas, ces mesures signifient des



reculs importants par rapport à nos conditions de travail actuelles. Fait à noter, aucune des mesures proposées par l'employeur ne touche au phénomène de la sous-traitance, où il pourrait récupérer des sommes très importantes, ce qui lui permettrait de répondre positivement à bon nombre de nos demandes visant à assurer l'accessibilité et le maintien de services publics de qualité.

Au cours des prochains jours, ces deux dépôts patronaux seront discutés au sein des instances du SPGQ. Parallèlement, des échanges seront menés avec nos partenaires syndicaux afin de vérifier si tous les dépôts sectoriels sont de même nature et pour discuter de la stratégie à utiliser pour mener les négociations sectorielles.

La prochaine séance de négociation sectorielle du SPGQ aura lieu le 26 janvier 2010, et les parties ont convenu de se rencontrer sur une base hebdomadaire, habituellement à raison de deux jours par semaine, jusqu'au 31 mars 2010.

Michael Isaacs

Secrétaire

Porte-parole de la négociation de la fonction publique